



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 18

Réunion plénière du : 27 juin 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, antenne de Sotteville lès Rouen.

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER

Sont présents : MM. Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

§§§§

### ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux ci-dessous sont adoptés :

- N° 16 de la séance restreinte du 15 mai 2019,
- N° 17 de la séance plénière du 22 mai 2019.

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Article 167, joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



## **CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS**

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 22 MAI 2019**

#### **Championnat Régional 1**

Match US TCA ROUEN / RC PORT LE HAVRE

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 25 MAI 2019**

#### **Championnat Régional 1 :**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 :**

Match AC RENAULT CLEON B / AS FOURE LAGADEC

Forfait déclaré de l'équipe AS FOURE LAGADEC.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de AS FOURE LAGADEC, pour en faire bénéficier L'AC RENAULT CLEON B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe de l'AS FOURE LAGADEC.
- Inflige une amende de 68 €uros à l'AS FOURE LAGADEC

Match AS CHU ROUEN B / RC PORT DU HAVRE B

Forfait déclaré de l'équipe RC PORT DU HAVRE B.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de RC PORT DU HAVRE B, pour en faire bénéficier L'AS CHU ROUEN B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe du RC PORT DU HAVRE B
- Inflige une amende de 68 €uros au RC PORT DU HAVRE

Match AS DRESSER RAND LE HAVRE / FC ASPEN BONDEVILLE

Forfait déclaré de l'équipe FC ASPEN BONDEVILLE.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe du FC ASPEN BONDEVILLE pour en faire bénéficier l'AS DRESSER RAND LE HAVRE sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe du FC ASPEN BONDEVILLE.
- Inflige une amende de 68 €uros au FC ASPEN BONDEVILLE.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 01 JUIN 2019**

#### **COUPE DE NORMANDIE - FINALE**

Match AC RENAULT CLEON / US TCA ROUEN

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Félicitation à l'AC RENAULT CLEON, qui pour la première fois de son histoire, remporte la Coupe de Normandie.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 08 JUIN 2019**

#### **Championnat Régional 1**

Match LABELLE SAINT PIERRE / AS CHU ROUEN

Forfait déclaré de l'équipe LABELLE SAINT PIERRE.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de LABELLE SAINT PIERRE pour en faire bénéficier l'AS CHU ROUEN sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe de LABELLE SAINT PIERRE.
- Inflige une amende de 68 €uros à LABELLE SAINT PIERRE.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 19 JUIN 2019**

#### **Championnat Régional 1**

Match MUNICIPALUX CANTELEU / US TCA ROUEN, du 18 mai 2019, donné à rejouer le 19 juin 2019.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Championnats régionaux 2019 / 2020**

Réalisation de la composition des groupes des Championnats Régionaux pour la saison 2019/2020.

### **Coupes 2019 / 2020**

Toutes les équipes disputant un Championnat Régional FE seront inscrites en Coupe Nationale et en Coupe de Normandie pour la saison suivante.

### **Retour sur le Tournoi National FE du 15 juin 2019.**

Pour la deuxième année consécutive, la Sélection de Normandie Football Entreprise remporte le Tournoi. Pour info, les autres Normands participants ont terminé respectivement 4<sup>ème</sup> (CA CHEMINOTS STEPHANAIS) et 9<sup>ème</sup> (RC PORT DU HAVRE).

**§§§§**

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE